



# COMMUNIQUÉ

BUREAU DU MAIRE

---

**Pour diffusion immédiate**

## **FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DU PROJET JAZZ À LA TRAME URBAINE DU VIEUX-LÉVIS**

---

**Lévis, le 6 juin 2005.** - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a confirmé aujourd'hui la formation d'un groupe de travail qui recherchera des solutions visant l'intégration la plus harmonieuse possible du projet JAZZ à la trame urbaine du Vieux-Lévis.

Ce groupe de travail répond à un souhait exprimé par divers intervenants au cours des dernières semaines et formulé publiquement pour la première fois le 12 mai dernier lors d'une conférence de presse sur la mise en valeur du caractère patrimonial du Vieux-Lévis. L'idée peut aller de l'avant parce que les divers intervenants ont accepté de bonne foi et sans obligation de leur part de participer à cet exercice de conciliation volontaire.

M. Garon était accompagné du conseiller municipal et président de l'arrondissement de Desjardins, M. André Hamel, du conseiller municipal du quartier, M. Pierre Brochu, du président de Kevlar et promoteur du projet, M. René Bellerive, de même que du directeur général de la Corporation de développement du Vieux-Lévis, M. Martin Bergeron.

Le groupe de travail sera composé des personnes suivantes :

- M. André Hamel, conseiller municipal, président de l'arrondissement de Desjardins, membre du comité exécutif et du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- M. Pierre Brochu, conseiller municipal du quartier et vice-président de l'exécutif;
- M. François Varin, architecte, directeur général de la Fondation Rues Principales, un organisme qui soutient les projets de revitalisation des vieux centres-villes ;
- M. Robert Cooke, chef du Service de la gestion de projets ;
- M. Robert Martel, chef du Service d'arrondissement Desjardins ;
- Un représentant de Kevlar ;
- Un représentant de la Corporation de développement du Vieux-Lévis.

M. Garon rappelle que lorsqu'un projet est conforme à la réglementation municipale, quel qu'il soit, les fonctionnaires doivent émettre le permis de construction. « C'est la base même de notre droit », a indiqué le maire.

« Toutefois, au-delà de la question légale, nous sommes convaincus qu'il y a des moyens de concilier les inquiétudes exprimées par des résidents du quartier et le projet du promoteur », a poursuivi M. Garon qui s'est réjoui de l'ouverture au dialogue manifestée tant par Kevlar que les intervenants du milieu.

Il faut maintenant regarder en avant, rechercher de bonne foi des accommodements sur les plans architectural et technique qui permettront de mieux intégrer le futur bâtiment au quartier et miser à fonds sur les opportunités qu'un tel projet représente pour le Vieux-Lévis.

-30-

Source : Bureau du maire  
Tél. : 835-8240